

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

## **Arrêté du 7 avril 2017 fixant la liste des candidates et candidats déclarés admissibles à l'issue de l'épreuve écrite du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2017**

Le garde des sceaux, ministre de la justice;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 09 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 4 décembre 2007 relatif aux modalités d'organisation, au programme et à la nature des épreuves du concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 mai 2008 fixant la liste des spécialités au titre desquelles sont ouverts les recrutements d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2016 autorisant au titre de l'année 2017 l'ouverture d'un concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 13 février 2017 fixant la composition du jury du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2017 ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 fixant la liste des candidates et candidats admis à participer au concours pour le recrutement d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2017 ;

Vu l'arrêté du 28 février 2017 fixant le nombre de postes offerts au concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2017.

Vu l'arrêté du 24 mars 2017 fixant le nombre de postes offerts par spécialités au concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire au titre de l'année 2017

Vu le procès-verbal de délibération du jury en date du 6 avril 2017.

# ARRÊTE

## Article 1<sup>er</sup>

Sont déclarés admissibles, par ordre alphabétique, à l'issue de l'épreuve écrite du concours d'adjoints techniques de l'administration pénitentiaire les candidates et candidats suivants :

Spécialités liées aux métiers du bâtiment, du bois, des métaux et à l'entretien multitechnique :

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom usuel	Prénom
TOULOUSE	100221	Monsieur	ALLAIRE	Jean Maurice
BORDEAUX	100314	Monsieur	AMEURAOUI	Hassane
DIJON	100198	Monsieur	ATTOUMANE	Lamy
RENNES	100317	Monsieur	BACON	Franck
OUTRE-MER	100228	Monsieur	BALLESTER	Jean-Michel
BORDEAUX	100285	Monsieur	BERGER	Aurelien
RENNES	100259	Monsieur	CABEL	Thomas
RENNES	100070	Monsieur	CARLIER	Cédric
LILLE	100109	Monsieur	CHATELAIN	Jonathan
LILLE	100378	Monsieur	COCHIN	Benjamin
MARSEILLE	100089	Monsieur	CONTES	Didier
MARSEILLE	100074	Monsieur	DAUMER	Nicolas
STRASBOURG	100232	Monsieur	DIMANA	Blaise
RENNES	100008	Monsieur	DOBARD	Ludovic
DIJON	100004	Monsieur	GOUBAULT	Nicolas
LILLE	100237	Monsieur	GRIGNET	Julien
RENNES	100108	Monsieur	GUINARD	Philippe
OUTRE-MER	100081	Monsieur	HATITIO	Teve
LILLE	100042	Monsieur	HELLUIN	Julien

DIJON	100296	Madame	LAGNEAU	Florence
RENNES	100018	Monsieur	LAROCHE	Stéphane
STRASBOURG	100191	Monsieur	LAURENT	Jean-Julien
TOULOUSE	100333	Monsieur	LAURENT	Thierry
LILLE	100014	Monsieur	LEFEVRE	Fabrice
PARIS	100257	Monsieur	LELIEVRE	Sebastien
PARIS	100205	Monsieur	LOUIS	Edy
MARSEILLE	100347	Monsieur	MANFRUELLI	Francois Louis
OUTRE-MER	100156	Monsieur	PIHA	Marcel
STRASBOURG	100283	Monsieur	PSAUME	Robert
LILLE	100264	Monsieur	SERGENT	Franck
LILLE	100244	Monsieur	STAWINSKI	Daniel
OUTRE-MER	100147	Monsieur	TERE	Tchéco
LILLE	100057	Monsieur	THEROUSE	Michael
STRASBOURG	100294	Monsieur	THIEBLEMONT	Frederic
STRASBOURG	100345	Monsieur	VAUTIER	Cyrille

Spécialités liées à la restauration collective :

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom usuel	Nom de naissance	Prénom
PARIS	100351	Monsieur	ANANELIVOUA		Jérémie
OUTRE-MER	100373	Madame	BACAR		Zoulfati
BORDEAUX	100036	Madame	BASSABER		Cécile
MARSEILLE	100302	Madame	BERROT	MESSAGER	Isabelle
BORDEAUX	100209	Monsieur	BOUCHIAT		Pierre-Henri
PARIS	100023	Monsieur	CHERI-ZECOTE		Cedric
BORDEAUX	100012	Monsieur	DELFOSSÉ		Adrien
BORDEAUX	100196	Monsieur	EL HAMDOUCHI		Karim
BORDEAUX	100298	Madame	GIRAUD	LACOUR	Céline
BORDEAUX	100137	Monsieur	HAMADA-BABOU		Onzairoudine
BORDEAUX	100151	Monsieur	HELIAN		Jean-Claude
OUTRE-MER	100132	Madame	LARGERON		Isabelle
OUTRE-MER	100096	Madame	LECONSTANT		Roxane
TOULOUSE	100369	Madame	LECONTE		Carolane
MARSEILLE	100346	Monsieur	MARCO		Landry
OUTRE-MER	100174	Madame	PIRITUA MATEAU		Merehau
LYON	100287	Monsieur	RHETAT		Ivan
BORDEAUX	100037	Monsieur	RIGUIDEL		Lionel
LILLE	100118	Monsieur	ROMANO		Arnaud
TOULOUSE	100304	Monsieur	ROSALIE		Sylvain
OUTRE-MER	100161	Monsieur	SENTANA		Bruno
PARIS	100085	Madame	ZEBY		Véronique
DIJON	100076	Monsieur	ZIMMERMANN		François

Spécialités liées à l'informatique :

DISP	N° de dossier	Civilité	Nom usuel	Nom de naissance	Prénom
PARIS	100002	Madame	DEGROOTE	CHENAY	Claire
BORDEAUX	100114	Monsieur	DERRER		Miloud
OUTRE-MER	100131	Monsieur	FARAIRE		Delano
TOULOUSE	100142	Monsieur	ISSOUFA		Badrani
OUTRE-MER	100078	Monsieur	PIIRAI		Médéric
RENNES	100258	Madame	STALDER		Megan
OUTRE-MER	100025	Monsieur	TARIHAA		Luciano
RENNES	100199	Monsieur	TRIQUET		Jordan

### Article 2

Conformément à l'article 20 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, seuls les dossiers des candidats(es) admis(es) feront l'objet d'une vérification par les services de l'administration pénitentiaire.

### Article 3

Le directeur de l'administration pénitentiaire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 7 avril 2017

Le garde des sceaux, ministre de la justice  
par délégation,

L'adjoint au chef du bureau du recrutement et  
de la formation des personnels  
(Me 4)

**Franck MAINAS**